

CHORUS 71



Déposé le 4/10/2008

Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Sommaire

Appel intersyndical à manifester à Chalon le 7 octobre (page 2)

Appel à la grève de la FSU de Saône et Loire le 7 octobre (page 3)

Le RSA, un plus pour les travailleurs pauvres ?

Les élections professionnelles dans les collectivités territoriales

Connaissez-vous l'Institut de recherches de la FSU ? (page 4)

Retraites, emploi des seniors : les mesures contenues dans le budget 2009

L'ASSEDIC fait des économies sur le dos des demandeurs d'emploi

Le service public est notre richesse, mobilisons nous (page 5)

Un pays, une école, notre avenir, la manifestation du 19 octobre à Paris (pages 6 et 7)

L'épouvantail de la dette publique (page 8 et 9)

Maison de l'emploi du chalonais (page 9)

Retraites : validation des services de non-titulaire

Pouvoir d'achat des retraités (page 10)

Revendiquer pour nos salaires (page 11)

Pétition salaires et frais de déplacement (page 12)



Editorial

Les pages 2 et 3 de ce numéro seront peut-être déjà périmées lorsqu'il arrivera chez vous, mais Chorus ne pouvait pas omettre cet appel à la grève et à manifester le 7 octobre. La mobilisation pour ce 7 octobre a du mal à se mettre en place - beaucoup semblent désabusés - et pourtant les raisons d'agir ne manquent pas :

- il n'y a encore eu aucune grande mobilisation depuis la rentrée,
- Sarkozy est en train de casser les services publics et l'Education nationale,
- le capitalisme est en crise et démontre le danger des politiques libérales,
- le pouvoir d'achat est en baisse.

Beaucoup de raisons donc pour commencer à bouger le 7 octobre, pour soutenir l'action des retraités du 16 octobre (page 10), et pour se mobiliser pour cette grande cause de l'éducation : 21 organisations appellent à manifester à Paris le 19 octobre (pages 6 et 7)

N'hésitez pas à afficher les pages de ce Chorus dans vos établissements



Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc
71100 CHALON/SAONE Tel : 03 85 43 69 69 mail : fsu71@fsu.fr site : http://sd71.fsu.fr
Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *



Prix au N° 1 € * 4 octobre 2008 * Numéro 82



MARDI 7 OCTOBRE 2008
MANIFESTATION UNITAIRE DEPARTEMENTALE
16 h - Maison des syndicats
CHALON-sur-SAÔNE

Les Organisations Syndicales Départementales CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FSU, UNSA et Solidaires s'associent à la journée d'action organisée par la CSI (Confédération Syndicale Internationale) et qui rassemblera les salariés et leurs organisations syndicales de 30 pays des cinq continents, autour du thème générique : « **travail décent** ».

Pour cette raison elles s'associent à l'appel national des organisations CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA à une mobilisation d'ampleur pour promouvoir dans le monde les libertés et la solidarité, avec la volonté de faire reculer la précarité et la pauvreté.

Dans notre pays, ce sera l'occasion pour les salariés dans toutes les professions et sur tout le territoire d'affirmer l'exigence :

- **d'emplois de qualité pour toutes et tous,**
- **de salaires revalorisés,**
- **d'amélioration des conditions et de la durée du travail respectant la santé et la dignité des personnes,**
- **d'une protection sociale et de retraite garantie et de haut niveau,**
- **de services publics efficaces et contribuant à la cohésion sociale.**

Les organisations syndicales départementales CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FSU, UNSA et Solidaires appellent l'ensemble des salariés du public et du privé, les chômeurs et les retraités, à s'inscrire dans l'action le mardi 7 octobre en construisant des actions sur leur lieu de travail, de vie, et en participant à une manifestation départementale à 16h, maison des syndicats à Chalon-sur-Saône.

Les organisations syndicales créeront toutes les conditions pour réussir la mobilisation des salariés et leur participation à la manifestation départementale, y compris par des appels à des débrayages.

Imprimé par nos soins



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Section Départementale de Saône et Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON SUR SAONE

Tel 03 85 43 69 69

mèl : fsu71@fsu.fr Site Web : <http://sd71.fsu.fr>

FSU 71

La FSU nationale a envoyé le 22 septembre au ministre de la Fonction Publique un préavis de grève pour le 7 octobre 2008.

Sur la base de ce préavis,

la FSU de Saône-et-Loire appelle

tous les agents des secteurs qu'elle syndique, (Education Nationale, enseignement supérieur, collectivités territoriales, ministères du travail (dont l'ANPE), de l'agriculture, de la justice, de la santé et de la jeunesse, de la culture, de l'écologie, ...)

à se mettre en grève

et à participer à la manifestation départementale qui démarrera à 16 heures de la maison des syndicats à Chalon-sur-Saône.

Cette journée d'action, à l'initiative de la Confédération Internationale des Syndicats, a pour thème le travail décent.

Sur ce thème, la FSU revendique :

Des conditions de travail améliorées

Le respect des missions de service public

La revalorisation de nos métiers

Un pouvoir d'achat décent

L'arrêt de la destruction du service public d'éducation

Rendez vous
Mardi 7 octobre 2008 à 16 heures
Maison des syndicats
Chalon-sur-Saône

Le RSA : un plus pour travailleurs pauvres ?

" Le revenu de solidarité active a pour objet d'assurer à tous des moyens convenables d'existence, d'inciter à l'exercice d'une activité professionnelle et de lutter contre la pauvreté au travail. " (article L. 262-1 du code de l'action sociale et des familles).

Vaste programme ! Au-delà de l'aspect très médiatisé de son financement, comment cette " solidarité active " s'articule-t-elle avec les autres mesures qui touchent les salariés, particulièrement les millions de " travailleurs pauvres " ?

Avec le RSA, toute personne résidant en France de manière stable et effective devra bénéficier, pour elle-même ainsi que sa famille, d'une garantie de revenu dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et, d'autre part, d'une fraction des ressources tirées par les membres du foyer de l'exercice d'une activité professionnelle.

Pour les personnes ne travaillant pas, le montant de l'aide correspondrait à celui du RMI.

Le discours officiel dit que les personnes disposant d'un emploi perdent 1 € d'aide quand elles gagnent 1 € de salaire. Dans le projet de loi, cette diminution serait de 0.38 € pour 1 € de salaire.

Mais c'est oublier qu'il est déjà possible de cumuler l'allocation du RMI avec les revenus tirés d'une activité professionnelle (salariée ou non salariée) pendant une durée de 12 mois. Ce cumul est intégral au cours des 3 premiers mois qui suivent la reprise d'activité ou le début de la formation. Ensuite, les calculs sont différents, donc difficiles à comparer.

Le RSA ne sera pas inférieur au RMI, mais sera-t-il beaucoup plus élevé ?

Martin Hirsch, haut-commissaire aux solidarités actives con-

tre la pauvreté, parle dans son blog de cent euros par mois et par bénéficiaire. Il paraît que ça permettrait de sortir 700 000 personnes de la pauvreté. Sans commentaire...

En septembre 2008 une évaluation des expérimentations a montré que le taux de retour à l'emploi est plus élevé avec le RSA. On passe de 2,25% à 2,92% de retour à l'emploi soit 0,67 bénéficiaire sur 100 par mois. Quelle victoire !

Dans sa présentation du RSA, le gouvernement dit qu'il veut simplifier les dispositifs existants. Au vu des 40 pages du projet de loi, la simplification sera minime. En fait, elle ne concerne que l'intégration des bénéficiaires de l'API (Allocation de Parent Isolé) dans le dispositif.

Autre nouveauté, la couverture maladie universelle, les aides au logement et les exonérations de taxe d'habitation ne seront plus liées au statut mais au niveau de ressources.

Là où le bât blesse, c'est le lien entre le RSA et l'obligation de rechercher un emploi ou d'entreprendre des actions nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle : si le bénéficiaire du RSA se voit radié de l'ANPE/ ASSEDIC, ils sera radié du RSA. Et comme chacun sait, les radiations de demandeurs d'emplois, ça tourne fort.

En vieil habitué des mesures pour l'emploi qui changent avec chaque gouvernement, je peux dire que je n'ai rien vu d'extraordinaire dans ce projet, mais on peut constater qu'il va dans le sens actuel du renforcement des sanctions contre les chômeurs (loi n° 2008-758 du 1er août 2008 relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi). Mais rassurez-vous, les statistiques d'évaluation du RSA seront très bonnes, on est des champions dans le traficotage des chiffres.

Philippe Dormagen

Texte commandé par la revue Ecole Emancipée et que je me suis permis de réutiliser.

Les élections professionnelles dans les collectivités territoriales

Les élections professionnelles au Conseil général de Saône et Loire, comme dans toutes les collectivités territoriales en France, se dérouleront le 6 novembre 2008. Depuis le transfert des TOS de l'Education nationale aux collectivités territoriales, la FSU se doit de présenter des listes à ces élections.

La première difficulté a été de faire reconnaître l'UNATOS/ FSU par le Conseil général de Saône-et-Loire. Après de nombreuses démarches, cette reconnaissance a été actée par un courrier du 4 septembre 2008.

Le nombre relativement faible de TOS comparé au nombre d'agents du CG71 risquait de limiter le nombre de voix qui se porteraient sur l'UNATOS. Mais des agents de divers services du CG71 ont souhaité se présenter sur les listes FSU, ce qui augmente nos chances de représentativité au sein du Conseil général.

Les slogans de la campagne tourneront autour de : "Voter FSU, c'est s'unir pour être plus forts".

Connaissez-vous l'Institut de recherches de la FSU ?

Il organise ses activités autour de **chantiers** réunissant chercheurs et syndicalistes (**travail et syndicalisme, politiques néolibérales, nouvelles figures de la performance à l'école, qui sont les enseignants ? critiques de l'école**), de colloques permettant de confronter des points de vue et de notes de synthèse sur des sujets intéressant le mouvement social

Les recherches et débats sont publiés sous forme de livres.

Pour en savoir plus, consultez le site : www.institut.fsu.fr

Retraites, emploi des seniors : les mesures contenues dans le budget 2009

PARIS, 28 septembre 2008 (AFP) - Le budget de la Sécurité sociale pour 2009, qui doit être présenté lundi, comprend une série de mesures sur les retraites et en faveur de l'emploi des seniors, dont certaines n'entreront cependant en vigueur qu'en 2010.

RETRAITE ANTICIPÉE POUR CARRIÈRES LONGUES

- Le dispositif mis en place en 2003 est reconduit. Il permet aux personnes qui ont commencé à travailler avant 17 ans, de partir à la retraite avec une pension à taux plein avant 60 ans, moyennant une durée de cotisation plus longue que celle des autres salariés.

A partir de 2009, ces durées de cotisation requises sont allongées: de un trimestre pour les salariés nés en 1949, de deux pour ceux nés en 1950, de trois pour ceux nés en 1951 et de quatre pour ceux nés en 1952.

- Les trimestres rachetés au titre des périodes d'études supérieures ou d'années d'activité incomplètes ne seront plus pris en compte pour l'ouverture du droit à retraite anticipée.

MINIMUM CONTRIBUTIF

(pension minimum pour les salariés disposant d'une retraite à taux plein)

- Le gouvernement reconduit jusqu'en 2012 l'objectif de minimum de pension pour une carrière complète au SMIC fixé en 2003 à 85% du SMIC net.

- La majoration du minimum contributif sera ciblée sur les assurés ayant une durée de cotisation minimale fixée par décret.

- Le minimum contributif sera réservé aux assurés dont la retraite totale (de base et complémentaire) est inférieure à 85% du SMIC.

TRANSFERT DE LA BRANCHE FAMILLE

- Le financement des majorations de pensions pour les parents de trois enfants, aujourd'hui pris en charge à 60% par la branche famille, le sera totalement d'ici 2011.

Le taux de prise en charge est porté à 70% en 2009, puis 85% en 2010 et 100% en 2011.

MINIMUM VIEILLESSE

- Le gouvernement est autorisé à augmenter progressivement par décret le montant du minimum vieillesse entre 2009 et 2012, afin qu'il soit en 2012 supérieur de 25% à ce qu'il était en 2007.

REVALORISATIONS DE PENSIONS

- La revalorisation des pensions interviendra au 1er avril de chaque année, comme pour les régimes complémentaires, ce qui devrait permettre de mieux prendre en compte l'inflation réellement constatée l'année précédente.

- La revalorisation de 0,8% intervenue au 1er septembre est entérinée.

CUMUL EMPLOI RETRAITE

- Il n'y aura plus de restriction au cumul entre une pension et un revenu d'activité à condition que l'assuré ait liquidé l'ensemble de ses pensions. Autre condition: avoir 60 ans si la durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein est atteinte ou, à défaut, avoir 65 ans.

SURCOTE

- La majoration de pension des assurés qui poursuivent une activité professionnelle au-delà de l'âge légal et de la durée requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein, est porté de 3% à 5% par an.

- Les règles applicables dans la fonction publique sont harmonisées avec celles du privé.

ACCORDS SUR L'EMPLOI DES SENIORS

- Les entreprises non couvertes par un accord ou un plan d'action sur l'emploi des seniors d'ici 2010 seront soumises à une pénalité égale à 1% des rémunérations versées.

LIMITES D'AGES

- La possibilité pour un employeur de mettre à la retraite d'office un salarié est totalement supprimée à partir de 2010.

- Dans la fonction publique, les limites d'âge applicables à certains corps et inférieures à 65 ans pourront être dépassées à partir de 2010.

L'ASSEDIC fait des économies sur le dos des demandeurs d'emploi

Voici un exemple en Saône et Loire : Un demandeur d'emploi s'inscrit par internet et se voit proposer un rendez-vous à l'ASSEDIC neuf jours plus tard.

Dès lors que le délai du rendez-vous est de plus de 5 jours, le système informatique ASSEDIC génère la modification de la date d'inscription. Le demandeur d'emploi en question s'est vu valider son inscription au jour où il a été reçu en entretien. C'est un conseiller de l'ANPE qui s'est rendu compte du problème et la régularisation a été faite. Mais combien de personnes ne sont pas détectées et combien cela permet d'économies pour l'ASSEDIC ? Le plus souvent, les demandeurs d'emploi ne réagissent pas, car il y a des différends compliqués, la date de début d'indemnisation ne correspond jamais à la date d'inscription.

Le service public est notre richesse, mobilisons-nous !

L'appel "Le service public est notre richesse, mobilisons-nous !" a été lancé le 17 avril 2008 par la CGT, la FSU et Solidaires sur le plan syndical, Anicet Le Pors (ancien ministre de la Fonction publique), Jean-Pierre Dubois de la LDH, Aurélie Trouvé d'ATTAC, Yves Salles de Copernic et Bernard Defaix pour la Convergence nationale des services publics.

Il a atteint à ce jour plus de 60 000 signatures électroniques et papier.

La liste complète est sur le site <http://service-public-notre-richeesse.fr> où vous pouvez signer.

Il reste beaucoup à faire pour étendre les signataires au-delà des fonctionnaires, et mener une campagne de réunions publiques.

Un 4 pages tiré à 500 000 exemplaires pour alimenter la campagne est disponible.



Notre pays a cette chance extraordinaire de disposer d'un grand service public laïque d'Education.

Nous souhaitons que ce service public évolue et se transforme pour s'acquitter vraiment de sa mission démocratique : faire réussir tous les jeunes, pas seulement les plus favorisés ou les plus « méritants ».

Or, en lieu et place de ce que devrait nécessiter cette grande cause nationale, nous assistons au spectacle d'une politique gouvernementale qui, au-delà des habillages, ne voit dans l'Education qu'un moyen d'économiser : 13500 suppressions d'emplois programmées en 2009, plus de 40 000 postes promis à disparition sur les 3 ans, à rajouter aux 11 200 suppressions de cette année !

- Rien ne pourra se faire dans cet acharnement d'un « toujours moins de postes » !
- Rien ne pourra se faire avec des réformes qui aboutissent à de vraies régressions !
- Rien ne pourra se faire si l'Etat ne cesse de se désengager de ses missions !



Vous pensez que l'Education mérite d'être une priorité nationale? Que l'avenir de notre jeunesse c'est notre responsabilité?

Vous voulez une école ambitieuse ? Qui lutte contre l'échec scolaire? Qui vise la réussite de tous et combat les inégalités sociales?

Cela suppose des moyens pour mettre en place une pédagogie adaptée à chaque élève. Il faut en finir avec les suppressions de postes décidées de façon purement comptable, il faut accompagner les transformations nécessaires et associer tous les acteurs de l'éducation.

Alors, avec les organisations CFDT, CGT, FCPE, FSU et UNSA de Saône-et-Loire, venez manifester à Paris le 19 octobre

Les organisations qui ont appelé à cette manifestation :

AFL - Cé - CEMEA - CRAP-Cahiers pédagogiques - FAEN - FCPE - FEP-CFDT - FERC-CGT - FGPEP - FIDL - Les FRANCAS - FSU - GFEN - ICEM-pédagogie Freinet - JPA - La Ligue de l'Enseignement - SGEN-CFDT - SUD Education - UNEF - UNL - UNSA Education

Des places en TGV ont été réservées

horaires aller-retour

Mâcon: 8h27 / 19h25

Le Creusot: 8h48 / 19h15

Chalon/Saône : 8h46 / 19h21

Coût

25 € pour les syndiqués FSU,
58 euros pour les autres

S'il n'y avait pas assez de places dans les TGV, possibilité d'y aller en autocar.

date limite

Les premiers inscrits seront les premiers servis

Réservez vos places avant le 13 octobre

Pour réserver une place dans le TGV

Envoyer à la FSU un chèque de 25 €

avec

vos Nom, Prénom, adresse, téléphone,
le nom du syndicat auquel vous cotisez,
la gare de départ demandée.

Un mail de confirmation à fsu71@fsu.fr est souhaité.

Si vous ne pouvez vraiment pas participer physiquement à la manifestation du 19 octobre

Participez financièrement au transport des manifestants

en envoyant un chèque à la FSU de Saône-et-Loire

maison des syndicats, 2 RUE DU PARC, 71100 CHALON-SUR-SAONE

N'hésitez pas à organiser une collecte dans vos établissements

Le cortège s'organisera par académie

- Rassemblement à 12h place d'Italie
- Départ de la manifestation prévue à 13h de la Place d'Italie
- Fin de la manif probable vers 16h/16h30 à Bastille



**UN PAYS,
UNE ÉCOLE,
NOTRE AVENIR.**

DIMANCHE 19 OCTOBRE 2008
**Manifestation nationale
pour l'Éducation**
13H - PLACE D'ITALIE - PARIS

AFL, Cè, CEMEA, CRAP-Cahiers pédagogiques, FAEN, FCPE, FEP-CFDT, FERC-CGT, FGPEP, FIDL,
Les FRANCAS, FSU, GFEN, ICEM-pédagogie Freinet, JPA, La Ligue de l'Enseignement
SGEN-CFDT, SUD Education, UNEF, UNL, UNSA Education

L'épouvantail de la dette publique

Un article de Bruno Tinel (Maître de conférences à Paris-1) et Franck Van de Velde (Maître de conférences à l'université des sciences et technologies Lille-1.) dans le Monde diplomatique de juillet 2008 veut démontrer que si la dette publique existe bien, elle n'est pas aussi menaçante que certains le prétendent.

Chaque fois qu'un gouvernement veut comprimer les dépenses sociales, il tire argument du niveau trop élevé de la dette.

La situation est-elle si grave?

En valeur nominale, la dette publique (" au sens de Maastricht ") s'élève à 1209,5 milliards d'euros en 2007. Souhaitant frapper les esprits, certains acteurs de la vie publique n'hésitent pas à calculer cette somme par individu ou par ménage ("chaque ménage supporte

sans le savoir une dette d'environ 41000 euros" ; "chaque bébé eu train de naître a déjà 15000 euros de dettes" ...).

Mais Si l'Etat doit de l'argent à ses créanciers, il produit aussi des richesses durables ("le nouveau-né français hérite d'une dette publique, mais il hérite aussi d'actifs publics : routes, écoles, maternités, équipements sportifs... "). Ainsi, en 2006, les actifs financiers (les créances) et non financiers (essentiellement les infrastructures) des administrations excèdent largement leur passif financier (les dettes) ; la valeur nette de leur patrimoine est de 676,6 milliards d'euros (5), soit l'équivalent du tiers du produit intérieur brut (PIB). Autrement dit, au total, chaque berceau reçoit en héritage 11000 euros de patrimoine public !

De plus, il convient de ne pas confondre l'endettement des administrations avec celui du pays pris dans son ensemble : la dette publique n'est pas la dette de la France. Notre pays n'est pas endetté vis-à-vis de l'étranger. Comme le notent Creel et Sterdyniak, "la France consomme nettement moins qu'elle produit et ne vit pas "à crédit ".

La dette publique repose sur une erreur de perspective : l'Etat est une entité économique qui ne meurt pas, qui ne fait pas faillite. On ne peut le comparer ni à un ménage ni à une entreprise.

Un Etat plus endetté aujourd'hui qu'hier ?

Au cours du quart de siècle passé, la part de la dette dans la richesse nationale produite chaque année a augmenté de manière importante : de 20,7 % en 1980, elle représente aujourd'hui 63,9 % du PIB.

Irrégulier, cet accroissement fut très rapide durant les phases de faible croissance, et de crise ; au milieu des années 1980 et surtout entre 1991 et 1996, où le ratio gagne plus de 20 points en cinq ans, passant de 36 % à 58 % (M. Nicolas Sarkozy fut ministre du budget entre 1993 et 1995...). A elle seule, la récession de 1992 et 1993 l'a fait bondir de 6,5 points. Notons que, par le passé, les administrations publiques françaises ont déjà connu un niveau d'endettement encore plus élevé. Par exemple, proche de 100 % à la fin du XIXe siècle, le ratio demeurait autour de 80 % à la veille de la première guerre mondiale. Inversement, durant les phases de forte croissance, le taux d'endettement se stabilise : c'est le cas à la fin des années 1980. Il peut même se réduire légèrement, comme entre 1998 et 2001, où il passe de 59,4 % à 56,9 %. Depuis lors, le ratio est reparti à la hausse ; il s'est rétracté en 2006, mais pour augmenter à nouveau légèrement en 2007.

Plus l'économie stagne, plus la dette publique rapportée à la production nationale s'accroît. Et, réciproquement, plus l'économie est dynamique, plus cette part se réduit. La plupart des analystes ayant pignon sur rue considèrent le désendettement des administrations comme un préalable à la croissance économique. II n'en est rien puisque l'endettement, lorsqu'il résulte d'une forte augmentation des dépenses, stimule la croissance. Le lien logique entre endettement public et croissance irait donc plutôt dans l'autre sens : c'est l'endettement des administrations publiques qui tend à favoriser la croissance, et c'est la croissance trop faible qui génère de l'endettement.

La France n'est pas le pays le moins endetté du monde, mais elle n'est pas non plus le plus mauvais élève de la classe.

La part de la dette dans le PIB s'élève pour la France à 63,9%, pour la zone euro à 66,4 %, pour l'Italie à 104 %, pour la Belgique à 84,9 %, pour l'Espagne à 36,2 %, pour l'Irlande à 25,4 %, pour l'Allemagne à 65 %, pour le Royaume-Uni à 43,8 %, pour les Etats-Unis à 62,2 %, tandis que celui du Japon atteint... 180 %.

Un fardeau pour les générations futures ?

l'endettement contracté par les générations passées a donné lieu à de belles réalisations (infrastructures, amélioration du niveau d'éducation, amélioration de l'état de santé de la population, etc. Au total, la valeur du patrimoine est supérieure à l'endettement.

De plus, pour s'endetter, l'Etat émet sur les marchés financiers des obligations appelées, dans ce cas, bons du Trésor.

Ces titres sont achetés par d'autres agents (assurances, établissements de crédit, organismes communs de placement, non-résidents...), lesquels placent l'épargne des ménages qui ont un revenu suffisamment élevé... pour épargner. Au moment où l'Etat s'endette, ceux qui possèdent ces bons du Trésor appartiennent à la même génération que le reste de la population. Celle qui hérite de Sa dette publique hérite aussi des titres de cette dette. D'un strict point de vue financier, au niveau global, le transfert net d'une génération à une autre est nul.

L'endettement des administrations publiques entraîne donc surtout une redistribution à rebours en provenance de tous les contribuables, y compris les plus modestes à destination des détenteurs de la dette publique, qui in fine sont essentiellement les ménages les plus fortunés.

Autre monstre fantasmatique, le mythe de l'explosion des dépenses publiques.

En fait, les dépenses publiques atteignaient 51,78 % de la richesse produite (PIB) en 1935 : elles s'élevaient à 52,37 % en 2007. En vingt-deux ans. Difficile d'y voir une "explosion" ou un accroissement "inconsidéré" pouvant expliquer à lui seul les 33,6 points supplémentaires de dette publique.

En réalité, depuis 1994, le taux de croissance des dépenses publiques est toujours inférieur au taux de croissance de l'économie (sauf en 2002 et 2003). En principe, les dépenses publiques viennent partiellement compenser, plus ou moins automatiquement, l'insuffisance de croissance. La nouveauté, plutôt inquiétante, réside dans le grippage de ce mécanisme : malgré la faiblesse de la croissance économique depuis 2002, les dépenses publiques peinent à prendre le relais. Cela explique pour partie que l'économie française entame sa septième année consécutive de croissance molle : en moyenne 1,8 % par an sur la période. Les Français en paient le prix fort en termes de chômage, de précarité et de pouvoir d'achat.

A qui profite l'endettement public?

Au niveau global c'est l'épargne qui crée la dette (qu'elle finance). Et non l'inverse. Les épargnants réussiront en effet toujours à prêter la partie de leur revenu qu'ils ne veulent pas consommer. Lorsque l'Etat s'endette pour financer des dépenses supplémentaires, il évite que cet excès d'épargne ne trouve un débouché stérile ou spéculatif. D'une certaine façon, il s'endette à la place des entreprises, qui n'investissent pas assez, pour dépenser cette épargne, utilement, dans la production de biens publics.

Les titres d'Etat (Bons du trésor) émis par un pays comme la France constituent un excellent placement ;

ils sont aussi sûrs que la monnaie, et leur rendement est bien meilleur. Les titres publics des principaux pays capitalistes avancés circulant à la surface du globe forment le socle de la finance internationale

Les investisseurs institutionnels, raffolent des titres de la dette publique. Lorsque l'Agence France Trésor (AFT) souhaite émettre des obligations pour obtenir de la monnaie en échange, la demande de titres publics est toujours très supérieure à l'offre, plus du double en moyenne.

Quelles sont les causes de la spirale ascendante?

Le fait que, à la faveur d'un changement de doctrine chez les banquiers centraux, d'abord aux Etats-Unis, puis en Europe, le taux d'intérêt soit passé au-dessus du taux de croissance depuis le début des années 1980 constitue l'élément déterminant de la montée de l'endettement. Il est en effet devenu plus intéressant de gérer son portefeuille de titres que d'investir dans la sphère productive pour développer l'activité, embaucher, innover, etc.

Ce qu'autrefois l'Etat obtenait de la part des ménages aisés sous la forme d'un prélèvement fiscal, il ne peut désormais l'escompter qu'en échange d'un taux d'intérêt payé par l'ensemble des contribuables. Ainsi, les concessions fiscales accordées aux riches ont créé d'un seul coup un surcroît de dette publique et de rente privée. Elles ont mis en place un flux de redistribution à l'envers (17). Les riches bénéficient alors d'une double récompense : le cadeau fiscal d'un côté, et le paiement d'intérêts de l'autre.

En espérant que les coupures faites dans cet article n'en ont pas trop déformé le sens, je vous invite à lire l'intégralité de l'article dans le Monde diplomatique de juillet 2008.

Maison de l'emploi du Chalonnais

L'activité de l'ANPE a été recentrée sur la réception systématique des demandeurs d'emploi pour qu'ils retournent le plus rapidement possible au travail. Cela permet aux Maisons de l'emploi de se développer sur le créneau de l'aide à l'orientation des adultes, demandeurs d'emplois ou salariés.

Dans ce cadre, la Maison de l'emploi du Chalonnais développe son activité, et organise une rencontre thématique le 28 novembre 2008 sur le thème

créer une structure collective : pourquoi et comment ?

Cette rencontre est ouverte à tous les publics, et a pour objectif de présenter les diverses structures coopératives

Pour plus de renseignements

Maison de l'emploi, 1 avenue Georges Pompidou, Chalons-sur-Saône. Tel : 03 85 94 99 60

Retraites : fonctionnaires, pensez à faire valider très vite vos services de non-titulaire...

... même et surtout si votre départ en retraite est encore lointain !

Tout d'abord, ne pas confondre " validation des services de non-titulaires en vue de la retraite " avec " reclassement " : il s'agit bien dans les deux cas de faire prendre en compte certains des services effectués comme non titulaire, mais la " validation " concerne l'ouverture future du droit à pension et le calcul du montant de celle-ci, alors que le " reclassement " porte sur la carrière immédiate (avancement d'échelon). Il faut déposer, auprès du service du personnel de son ministère, deux dossiers différents, indépendants l'un de l'autre et ne portant pas sur les mêmes éléments. Le dossier de reclassement est toujours à déposer le plus tôt possible après la titularisation (ou le changement de corps), mais la " réforme " des retraites de 2003 a introduit des modifications importantes en ce qui concerne la " validation des services de non-titulaires en vue de la retraite ".

Dorénavant, en effet, pour être recevable, le dossier de demande de validation doit être déposé dans les deux ans suivant la titularisation si celle-ci est intervenue après le 01.01.2004. Si la titularisation est intervenue avant le 01.01.2004, le dossier doit être déposé avant le 31.12.2008, ou avant le départ en retraite si celui-ci intervient plus tôt.

Quoi qu'il en soit, vous avez tout intérêt à déposer ce dossier le plus rapidement possible, parce que les retenues rétroactives que vous aurez à régler seront calculées sur la base du traitement que vous percevez à la date de dépôt de ce dossier, et aussi parce que cette possibilité de validation est menacée et peut être remise en cause à tout moment.

Même si tous les services de non-titulaires ne sont pas validables (à L'Education Nationale, c'est le cas en particulier des services d'aides-éducateurs, d'assistants d'éducation, de vacataires, de CES-CEC, des services en GRETA ou dans les établissements privés sous contrat etc.), il est en général utile et rentable à terme de faire valider tous les services à temps plein et à temps partiel qui peuvent l'être : il s'agit de services d'auxiliaire, de temporaire, de contractuel, à l'éducation nationale, dans un autre ministère ou pour une collectivité territoriale, même effectués à l'étranger. Cette validation peut avoir parfois une importance primordiale, en particulier pour les mères dont les enfants sont nés alors qu'elles n'étaient pas titulaires.

Le dossier est à se procurer auprès de son établissement ou du service du personnel de son ministère (rectorat pour l'EN). Votre syndicat est à votre disposition pour des renseignements plus précis ou pour des simulations : n'hésitez pas à le contacter.

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES LE HOLD-UP !

La mobilisation des retraités du printemps 2008 a certes forcé le gouvernement à augmenter les pensions de 0,8% au 1er septembre, mais, même ajouté au 1,1% de janvier, cela ne fait que 1,36% sur l'année, alors que l'inflation flirte déjà avec les 4%...

NOUS DEVONS NOUS DEFENDRE!

Pour obtenir le maintien du pouvoir d'achat de tous les retraités, pour améliorer celui des plus basses pensions et des reversions, toutes les confédérations (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO) ainsi que la FGR (dont les retraités FSU font partie) appellent donc à une

**MANIFESTATION UNITAIRE LE JEUDI 16 OCTOBRE
RASSEMBLEMENT A 15h A L'OBELISQUE, A CHALON**

SOYONS NOMBREUX POUR GAGNER



Revendiquer pour nos salaires !

Salaires : un formidable retard sur les prix !

De 2000 à fin 2008, la perte de pouvoir d'achat de nos traitements approchera 10%.
Pour l'année 2008, avec une inflation de 4% environ, le gouvernement décide d'augmenter nos salaires de 0,8% seulement. Les années suivantes, il n'y aurait que 0,5% chaque 1^{er} juillet, complété pour 2009 de 0,3% au 1^{er} octobre.

Des mesures dérisoires pour les bas salaires.

Depuis 2005, le ministre a modifié à plusieurs reprises chichement les indices de la catégorie C, simplement parce qu'il faut relever le minimum de traitement, sans cesse rattrapé par le SMIC. C'est vrai encore pour les mesures de 2008.

Le PIèGe de la GIPA et de la rémunération au mérite.

Pour le ministre, c'est l'avancement d'échelon qui doit assurer le maintien du pouvoir d'achat. Obligé de reconnaître que cela est inopérant pour de nombreux agents, il met en place la GIPA, « garantie de maintien du pouvoir d'achat », pour ceux d'entre nous qui sont bloqués dans leur carrière ou qui ont gagné si peu de points que leur pouvoir d'achat a régressé. Déterminée sur le traitement indiciaire, elle ignore la situation de ceux qui voient leurs indemnités se réduire parce qu'ils avancent dans la carrière, comme c'est le cas de nombreux professeurs des écoles.

La GIPA veut faire accepter la dégringolade des grilles de rémunération, qui se traduit par l'inacceptable : au même moment de leur carrière, les plus jeunes sont moins bien payés que leurs aînés. En outre, la baisse de nos traitements ouvre la voie aux primes individualisées, modulables par la hiérarchie, aux heures supplémentaires au détriment de l'emploi.

Qui a vidé les caisses ?

Le gouvernement nous explique que « les caisses sont vides ». Mais il a choisi de réduire les ressources de l'Etat (pensons à la loi TEPA, au bouclier fiscal...), et fait pression sur les employeurs territoriaux.

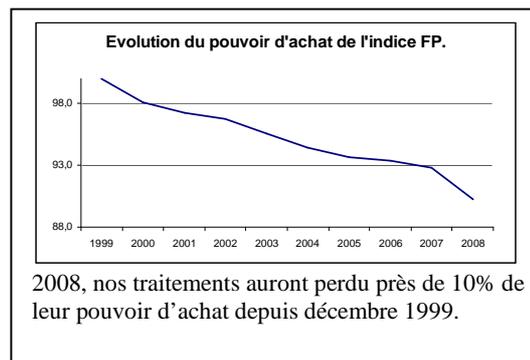
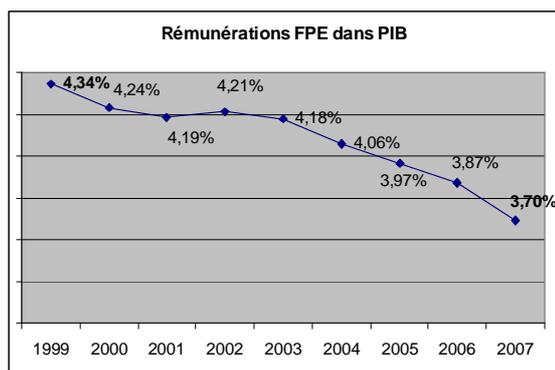
Les rémunérations versées aux agents de l'Etat représentent une part toujours plus faible des richesses du pays. Cette part a diminué de 15% en 8 ans.

Il s'agit d'une politique délibérée.

Augmenter les salaires.

Pour la FSU, le point d'indice, commun à tous les agents publics au moins au niveau de l'inflation, doit progresser au moins autant que l'inflation et il faut rattraper les pertes, reconstruire les grilles de rémunération.

Le minimum de traitement doit être porté à 1500 € mensuels nets.





FSU BOURGOGNE

Pétition : Salaires et frais de déplacements

La perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires est incontestable depuis plusieurs années du fait du retard de la valeur du point d'indice sur les prix :

- *Augmentation des salaires de 0,8% en 2008 alors que les prix vont augmenter de 4%*
- *Retard des salaires nets sur les prix de 23% depuis 1982*

La multiplication des heures supplémentaires imposées à certains collègues ne peut en aucun cas constituer une politique salariale.

Les remboursements des frais de déplacements se font sur le barème SNCF alors que bien souvent nous sommes contraints d'utiliser notre voiture personnelle, ce qui entraîne des frais bien supérieurs à ce qui est remboursé.

Certains personnels changent d'établissement d'exercice chaque année (sans possibilité donc de démanager) sans aucune prise en charge des frais de déplacement « domicile-travail ».

Les soussignés demandent :

- **l'augmentation de leur pouvoir d'achat par l'augmentation du point d'indice avec une première mesure de +6%**
- **la reconstruction de nos carrières en attribuant pour commencer 50 points d'indice de plus pour tous (230€)**
- **qu'aucun salaire net ne soit en dessous de 1500€**
- **la prise en compte réelle des frais engagés pour les déplacements professionnels.**

NOM PRENOM	PROFESSION	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

A renvoyer à : FSU, maison des syndicats, 2 RUE DU PARC, 71100 CHALON-SUR-SAONE